

Bulletin de souscription



1 - Coordonnées du souscripteur

Mme Mlle M.
Nom : Nom de jeune fille :
Prénoms : Nationalité :
N° : Rue :
Rés., Bat., apt. : Lieu-dit/hameau :
Code postal : Ville :
Tél domicile :
Adresse e-mail :
Date de naissance : Code Postal :
Lieu de naissance :
 Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Partenaire lié par un Pacte civil de Solidarité Concubin(e)

Profession :
Pièce d'identité produit
Nature : N° :
Delivrée le à
Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée :
Tranche de revenus annuels du foyer
 Inférieure à 50k€ De 50k€ à 80k€ De 80k€ à 120k€ De 120k€ à 160k€ De 160k€ à 300k€ Plus de 300k€
Tranche de patrimoine
 Inférieure à 150k€ De 150k€ à 750k€ De 750k€ à 1,5M€ De 1,5M€ à 5M€ De 5M€ à 15M€ Plus de 15M€

2- Détermination de l'âge à la souscription

Année de souscription : Année de naissance : =
Capital libre :€
Avec un minimum de 2 000 € et un maximum de 10 000 €, par unités de 100 €.

4- Choix du versement

Unique : un seul versement à la souscription par chèque ou autorisation de prélèvement
 Temporaire : cotisation mensuelle prélevée automatiquement* durant la période de votre choix : 10 ans 15 ans
 Viager : cotisations mensuelles par prélèvement automatique* jusqu'à votre décès
Coefficient déterminé :

*En cas de souhait d'un autre mode de règlement, il convient de nous contacter.

Autorisation de prélèvements

N° d'émetteur 299723

Nom et adresse du créancier	SwissLife Assurance et Patrimoine 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08
Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter (en majuscules)	Banque :
Adresse du centre de l'agence bancaire :
Code postal :	Ville :
Etablissement Guichet	N° du compte à débiter
Cle RIB	

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter (en majuscules)	Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Ville :
Signature du titulaire du compte à débiter	A : le :
Signature :	

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par SwissLife Assurance et Patrimoine. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Société.

5- Ma cotisation

Voir le tableau des cotisations

Le montant de ma cotisation –
Capital choisi€ X Coefficient
100

Le montant de ma cotisation est de : €

- Par chèque (pour le versement unique)
Chèque libellé en euros, à l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine
 Par prélèvement automatique

Je choisis de payer ma cotisation le : 5 du mois

7- J'ai pris acte que ma garantie prendra effet au lendemain de la date de signature de mon bulletin de souscription, sous réserve de l'encaissement de mon premier prélèvement ou chèque.

Date : / /

Signature :

6- Bénéficiaires

Mon conjoint, ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut mon partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut mes héritiers.

Autre choix (Nom, Prénoms, date et lieu de naissance, adresse)

.....
.....
..... A défaut mes héritiers.

10 du mois 15 du mois 20 du mois

Conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 dite "informatique et libertés" modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles est le Département Marketing de Swiss Life, 1 rue du Mal de Latre de Tassinay 59671 Roubaix Cedex 01, auprès duquel vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification prévus par les Articles 39 et 40 de la loi précitée. Les données personnelles recueillies sont indispensables et seront exclusivement utilisées, dans le strict respect de la protection des données à caractère personnel, pour le suivi de votre dossier et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe SwissLife, destinataires, avec ses mandataires et réassureurs, de l'information. Le défaut de réponse aux informations demandées peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Compte tenu de ses obligations légales, le responsable du traitement met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Très important

- L'autorisation doit être remplie et signée par le titulaire du compte bancaire sur lequel seront prélevées les cotisations.

- N'oubliez pas de dater et de signer votre autorisation de prélèvements.

- Pour éviter toute erreur, vous devez obligatoirement joindre à votre autorisation de prélèvements un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) que vous trouverez dans votre carnet de chèques ou avec vos relevés de comptes ; vous pouvez aussi en demander un à votre banque.